



**MANUEL DE L'EXPOSANT « Petite surface /Montréal 2025 »**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

pp.2-8

INFORMATION DU PROMOTEUR	page 2
HORAIRE DU SALON	page 2
ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTION D'EXPÉDITION	page 2
AVIS ET CONSIGNES À SUIVRE	pages 3-5
NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STANDS	page 6
AIDE MÉMOIRE	page 7
RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS	page 8

Organisé par



En collaboration avec



**ANCIENNEMENT**



**salonvr.com**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**INFORMATION DU PROMOTEUR**

**PROMOTEUR**

**ACVRQ**

Steve Lapierre [slapierre@acvrq.com](mailto:slapierre@acvrq.com)  
Directeur général

Jacques Dupuis [jdupuis@acvrq.com](mailto:jdupuis@acvrq.com)  
Coordonnateur d'événements

Karine Thibault [kthibault@acvrq.com](mailto:kthibault@acvrq.com)  
Assistante à la coordination

**POUR NOUS JOINDRE**

Avant le Salon	Du 4 au 9 mars 2025
Jacques Dupuis : 418-564-4688 Karine Thibault : 438-393-4747	Bureau du promoteur dans le Hall Viger Jacques Dupuis : 418-564-4688 Karine Thibault : 438-393-4747

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**HORAIRE DU SALON**

**HORAIRE DU SALON DES VR**

Jeudi 6 mars 2025 11 h à 20 h  
Vendredi 7 mars 2025 10 h à 21 h  
Samedi 8 mars 2025 9 h à 19 h  
Dimanche 9 mars 2025 9 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION**

Nom de l'exposant :  
Numéro de Stand :  
Personne ressource au salon :  
SVR Montréal /2025  
Palais des Congrès de Montréal  
163, rue Saint-Antoine Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1X8



**Voici les informations que vous devez mettre sur vos boîtes et/ou palettes.**  
**Livraison le 4 ou 5 mars**

## AVIS ET CONSIGNES

### ACCÈS À L'EXPOSITION

---

LE PORT DE LA CARTE D'ACCREDITATION EST OBLIGATOIRE.

Les menus travaux et l'entretien du stand doivent s'effectuer dans la période allouée qui précède l'ouverture au public. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants et leur personnel doivent libérer les lieux immédiatement après la sortie du public.

**LA PRÉSENCE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS SUR LE SITE DURANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE EST STRICTEMENT INTERDITE.**

### ACQUITTEMENT DES COMPTES

---

L'exposant doit respecter les modalités de paiement indiquées sur le contrat approuvé. L'exposant aura droit à ses cartes d'accréditation et sera admis sur le site d'exposition à condition d'avoir acquitté les sommes dues à L'ACVRQ, en totalité.

### ASSURANCES

---

L'exposant s'engage à tenir le promoteur indemne de tous dommages, frais ou de toutes responsabilités envers une personne, quelle qu'elle soit, ou relativement à celle-ci, découlant de l'occupation de l'espace loué par l'exposant ou de tout produit exposé, équipements et accessoires reliés à cette occupation ou aux activités de l'exposant, ses préposés, représentants ou employés dans le cadre de cette occupation, que ces activités aient lieu dans l'espace loué, le bâtiment ou ailleurs.

L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie de non moins de 2 000 000,00 \$ par sinistre et incluant une clause de recours entre coassurés. Le promoteur sera désigné comme assuré additionnel pour toutes les activités découlant de la participation de l'exposant à l'exposition.

### ATTITUDE, COMPORTEMENT ET RESPECT

---

Les exposants sont responsables de leur personnel, de leur comportement et attitude. Par conséquent, dans le but de maintenir un Salon harmonieux, toute personne jugée violente, agressive, déplaisante ou indésirable devra être expulsée des lieux d'exposition. Aucun excès ne sera toléré, aussi bien avec les autres exposants, les visiteurs, que le personnel du promoteur.

La direction du Salon se réserve le droit de refuser l'accès au hall d'exposition à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la direction, est indésirable, ivre, sous influence de l'alcool, ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement de l'exposition.

### BRUIT

---

La réglementation municipale sur le bruit dans les locaux commerciaux limite la puissance sonore. La direction du Salon se réserve le droit de faire respecter un niveau sonore acceptable, soit 72 décibels à 1,5 mètre de la source, afin de favoriser un bon voisinage. L'utilisation de microphone dans les kiosques est sujette à l'approbation de la Direction du Salon.

### CARTES D'ACCREDITATION

---

Le nombre de cartes est déterminé selon votre contrat. Elles seront disponibles au comptoir d'accréditation dans le Hall Viger, à condition d'avoir acquitté au préalable toutes les sommes dues à L'ACVRQ. Des frais sont exigés pour l'émission de carte supplémentaire. La carte d'accréditation demeure la propriété de L'ACVRQ et son usage illégal ou frauduleux entraînera une expulsion immédiate du site d'exposition.

## AVIS ET CONSIGNES (suite)

### CHARIOTS ÉLÉVATEURS

---

Les chariots élévateurs doivent être commandés à l'avance, **aux frais de l'exposant**. Ils doivent être commandés à travers le portail du Palais des Congrès (<https://congresmtl.com/services/commander-des-services/>)

### CONCOURS

---

Les réclames commerciales et les concours organisés par les exposants ne doivent jamais engager L'ACVRQ.

### CONSTRUCTION ET NORMES DE SÉCURITÉ

---

Le montage et le démontage d'une exposition sont considérés par la loi comme un chantier de construction. Par conséquent, le port de chaussure de sécurité, de lunettes protectrices, de casque et de harnais de sécurité est fortement recommandé dans certaines situations, et obligatoire dans certains cas. Pour en connaître davantage, veuillez consulter : <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx>

### DOCUMENTATION / LITTÉRATURE

---

Afin de satisfaire tous les visiteurs, l'exposant s'engage à distribuer de la documentation en français en quantité suffisante pour la durée de l'événement.

Source : article 58 de la *Charte de la langue française* - « *L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les lieux, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ou peuvent se faire sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue.* »

### CUISSON DE NOURRITURE ET ÉCHANTILLONS

---

Les exposants qui souhaitent faire cuire de la nourriture à l'intérieur de leur kiosque doivent fournir une demande écrite à l'équipe de gestion du Salon du VR expliquant quels sont les produits utilisés, l'équipement de cuisson, la nourriture et combien de fois durant l'exposition, l'exposant fera de la cuisson. Le *Palais* des congrès de Montréal peut fournir l'électricité nécessaire pour les besoins de l'équipement de cuisson (voir la section des normes des Exposants sur le site du Palais des Congrès). Veuillez noter qu'il est strictement interdit de distribuer de la nourriture ou des breuvages sans une autorisation écrite de l'équipe de gestion du Salon du VR.

### ÉLECTRICITÉ

---

Le Palais des congrès, fournisseur exclusif, distribuera l'alimentation en électricité, si les installations de l'exposant sont conformes aux règlements et codes du bâtiment. Chaque exposant est responsable de commander son branchement électrique auprès du Palais des congrès [voir section « Bons de commande – Fournisseurs »].

## AVIS ET CONSIGNES (suite)

### ENTREPOSAGE

---

Tous les contenants d'emballage doivent être retirés des stands. L'entreposage de boîtes de carton ou tout autre contenant autour du stand **est strictement interdit** par le Service des incendies de la Ville de Montréal. Lorsque les contenants sont vides et prêts pour l'entreposage, l'exposant doit se procurer des étiquettes d'entreposage auprès du responsable du quai de chargement, ces contenants seront par la suite ramassés et entreposés pour la durée du Salon.

### ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES STANDS ET MENUS TRAVAUX

---

Les stands doivent être nettoyés tous les jours, et ce, avant l'ouverture au public. Les déchets doivent être **déposés dans l'allée devant le stand à la fin de chaque journée**, en vue du ramassage par le Service d'entretien du hall d'exposition.

### EXIGENCES ET RÉGLEMENTS RELATIFS AUX INSTALLATIONS D'ÉVÉNEMENTS AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

---

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. [Voir le document.](#)

### PRÉSENCE DANS LES STANDS

---

L'exposant doit assurer la présence de personnel dans son stand durant toutes les heures d'ouverture du Salon. Il est obligatoire qu'il y ait du personnel compétent en quantité suffisante **en tout temps** à votre emplacement, et ce, de l'ouverture à la fermeture du Salon.

### SÉCURITÉ

---

La Direction du Salon assure un service de sécurité de base permanent durant l'événement, à l'exception des périodes de montage et de démontage. L'ACVRQ, en aucun temps, ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages qui pourraient survenir. L'exposant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses biens et assurer l'intégrité physique des personnes à l'intérieur et à proximité de son stand.

### SERVICES EXCLUSIFS

---

Plusieurs services sont rendus à titre exclusif par L'ACVRQ ou par les fournisseurs désignés du Palais des congrès. Les exposants doivent remplir les bons de commande pour toute requête concernant : la manutention, l'accrochage, l'alimentation électrique, l'air comprimé, le traiteur, la téléphonie, le réseau Internet (WIFI), le nettoyage de stand et les services de sécurité [voir section « Bons de commande - Fournisseurs »].

### URGENCES MÉDICALES

---

Tous les accidents survenant sur le site doivent être immédiatement signalés à la Direction du salon présent dans le Hall Viger au bureau du promoteur.

## AMÉNAGEMENT DES STANDS / NORMES EXIGÉES

### UTILISATION DE L'ESPACE

---

- L'exposant ne doit pas utiliser plus que l'espace loué pour ses activités. Tout élément du kiosque sur le site d'exposition **ne doit pas dépasser 8 pieds de hauteur sur toute la surface et 3 à 4 pieds sur les côtés, le droit de vue est obligatoire pour le respect de vos voisins.**
- L'exposant n'est pas autorisé à distribuer des coupons, échantillons ou autres marchandises appartenant à des tiers ni à promouvoir les produits et services de tiers.
- L'utilisation de l'espace est strictement réservée à l'exposant et celui-ci ne peut céder, en partie ou en totalité, toutes activités ou expositions ayant lieu dans l'espace loué à un tiers ni permettre autrement la participation d'un tiers dans celles-ci, **sans obtenir l'autorisation préalable écrite et expresse du promoteur.**

### REVÊTEMENT DU SOL

---

- Un tapis ou autre revêtement de sol **n'est pas obligatoire**, il y a déjà des tapis dans les salles
- Le tapis de type « *tapis gazon / poil long* » est formellement interdit par le *Service des incendies*.

### SIGNALISATION

---

- Toute bannière ou enseigne rigide doit être installée à l'intérieur de l'emplacement. La pose d'enseignes suspendues ou d'éléments de décor gonflables exige l'autorisation au préalable du promoteur. *[Pour les services d'accrochage, voir « Accrochage » dans le répertoire des services].*
- La réglementation du promoteur sur l'affichage et la représentation promotionnelle dans votre kiosque devra être respectée.

### NORMES DE SÉCURITÉ

---

- Interdiction de fumer dans les halls d'exposition sous peine d'amende.
- Interdiction de circuler devant les véhicules et/ou chariots élévateurs en mouvement.
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue durant le montage et le démontage.
- La présence d'enfants de moins de 16 ans est interdite sur le site durant le montage et le démontage.

## AIDE-MÉMOIRE

### FORMULAIRES OBLIGATOIRES À COMPLÉTER EN LIGNE

Cliquez ici  [PLANÉ solutions logistiques](#)

PROFIL TECHNIQUE

DOCUMENTS À RETOURNER PAR COURRIEL [jdupuis@acvrq.com](mailto:jdupuis@acvrq.com) ou [kthibault@acvrq.com](mailto:kthibault@acvrq.com)

[ACCRÉDITATIONS](#) (date limite le 24 février 2025)

### FORMULAIRES À RETOURNER AUX FOURNISSEURS DU SALON

**NOTE : LES COÛTS DE CES SERVICES SONT MAJORÉS APRÈS LA DATE LIMITE.**

#### Services

#### Entreprises

- Location de stand et de mobilier
- Électricité, plomberie, manutention  
télécom et Internet, nettoyage, sécurité  
Installation d'enseigne
- Service Alimentaire
- Transport de marchandises
- Hébergement
- Hébergement
- Hébergement

- GES  
Date limite prix anticipé : 13 février 2025
- Palais des congrès\*  
Date limite prix anticipé : 17 février 2025
- Maestro Culinaire\*  
Date limite : 17 février 2025
- Nalsi
- Embassy Suites by Hilton
- Hôtel le Dauphin  
Date limite prix anticipé : 26 janvier 2025
- Hôtel Monville  
Date limite prix anticipé : 12 février 2025

**\*FOURNISSEURS EXCLUSIFS**

## FOURNISSEURS

## RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS

SERVICES	CONTACT(S)	NUMÉRO(S)
<input type="checkbox"/> LOCATION DE STAND <input type="checkbox"/> LOCATION DE MOBILIER <input type="checkbox"/> LIVRAISON ANTICIPÉE	<b>GES Canada Ltée</b> <b>Équipe du service aux exposants</b> <a href="mailto:serviceinfo@ges.com">serviceinfo@ges.com</a>	Tél. : 514 367-4848
<input type="checkbox"/> ACCROCHAGE <input type="checkbox"/> PLOMBERIE <input type="checkbox"/> ÉLECTRICITÉ <input type="checkbox"/> MANUTENTION <input type="checkbox"/> TÉLÉCOM ET INTERNET <input type="checkbox"/> NETTOYAGE <input type="checkbox"/> SÉCURITÉ	<b>Palais des congrès</b> <a href="https://congresmtl.com/services/comman-der-des-services/">https://congresmtl.com/services/comman-der-des-services/</a>	Tél. : 514 871-5871
<input type="checkbox"/> TRAITEUR	<b>Maestro Culinaire</b> <a href="mailto:info-mtl@maestroculinaire.ca">info-mtl@maestroculinaire.ca</a>	Tél. : 514 871-3111
<input type="checkbox"/> OPÉRATIONS ET LOGISTIQUE	<b>Plané solutions logistiques</b> Camille Desmarais <a href="mailto:camille@planesolutions.ca">camille@planesolutions.ca</a>	Tél. : 514 702-8743
<input type="checkbox"/> HÉBERGEMENT / HÔTEL	<b>Embassy Suites</b> <a href="#">Cliquez ici pour le rabais</a>	Tél. : 1-800-362-2779
<input type="checkbox"/> HÉBERGEMENT / HÔTEL	<b>Hôtel Le Dauphin</b> <a href="mailto:mtl@hoteldauphin.ca">mtl@hoteldauphin.ca</a> <a href="#">Cliquez ici pour le rabais</a> , Code : 03032025SALONVR	Tél. : 1-888-784-3888
<input type="checkbox"/> HÉBERGEMENT / HÔTEL	<b>Hôtel Monville</b> <a href="mailto:reservations@hotelmonville.com">reservations@hotelmonville.com</a> <a href="#">Cliquez ici pour le rabais</a>	Tél. : 514 379-2005
<input type="checkbox"/> DOUANES ET TRANSPORT	<b>NALSI</b> Fernando Vera Robert Vieira <a href="mailto:montreal@nalsi.com">montreal@nalsi.com</a>	Tél. : 514 847-1791